

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 482X-CA-7425

concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi du secrétaire général adjoint au Secrétariat général.

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-deuxième réunion (*extraordinaire*) tenue par consultation électronique entre le mercredi 8 janvier 2025, 12h et le lundi 13 janvier 2025.

ATTENDU l'adoption du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* lors de la séance du conseil d'administration du 14 juin 2021;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de M. Denis Langlois au 15 janvier 2025;

ATTENDU la recommandation favorable de la rectrice;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de Patrick Duguay, appuyée par Adel El Zaïm,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER le contrat de cadre de M. Denis Langlois et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* à compter du 16 janvier 2025;

DE RENOUELER l'affectation de M. Denis Langlois au poste de secrétaire général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet